

NB : une dérogation de l'Education Nationale ne vaut pas acceptation de la prise en charge de la gratuité du transport scolaire par la Région.
Joindre tout document permettant de justifier l'inscription dans un établissement en dehors du secteur (option, spécialité, manque de places dans l'établissement de secteur...).

TRANSPORT SOUHAITÉ

Seule la Région a autorité pour décider, après instruction du droit au transport, du mode de transport (autocar ou train) sur lequel l'élève sera affecté.

Mode de transport souhaité : ☐ Train ☐ Car ☐ Réseau urbain

Préciser dans le tableau ci-dessous le(s) mode(s) de transport souhaité(s) avec la ou les correspondance(s) empruntée(s) le cas échéant (point de montée / descente ou gare si vous les connaissez) :

Point de montée	Point de descente	Ligne

Le représentant légal certifie exacts les renseignements portés sur le présent document. L'élève et son représentant légal acceptent le règlement régional du transport scolaire et les sanctions applicables en cas d'indiscipline (consultables sur lio-occitanie.fr rubrique transport scolaire). Le représentant légal s'engage à signaler sans délai tout changement intervenu dans la situation de l'élève. Si la demande concerne le transport d'un élève de maternelle, le représentant légal s'engage à assurer sa surveillance (ou à la faire assurer par un autre adulte désigné) depuis le départ du domicile jusqu'à la montée dans le véhicule de transport scolaire (et inversement pour le trajet retour : de la descente du véhicule au retour au domicile).

Date :

Signature du représentant légal (obligatoire) :

Signature de l'élève (si en capacité de signer) :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de dossier :

Date de réception de la demande :

Date d'instruction :

Instructeur/gestionnaire :

Réseau + numéro de circuit :

Montant à régler : ☐ 0€ ☐ 10€ ☐ 25€ ☐ 195€ ☐ Autre montant :

Payé le :

Mode et référence paiement :

☐ Accepté ☐ Rejeté

Les informations règlementaires sont consultables sur le site lio-occitanie.fr

Ce formulaire d'inscription est en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016. Le responsable du traitement de ces données à caractère personnel est la Région Occitanie. Leur collecte et leur traitement informatique ont pour finalité l'instruction des demandes d'inscription au service de transport scolaire et la gestion du service mis en oeuvre le cas échéant. Les données nécessaires à l'acheminement de l'élève sont susceptibles d'être communiquées, afin d'en permettre l'organisation et le contrôle, à l'établissement scolaire, au transporteur et à l'organisateur final le cas échéant (autorité organisatrice de la mobilité, autorité organisatrice de second rang), et la commune de domicile. Pour prendre connaissance des informations relatives au traitement de vos données personnelles ainsi que de vos droits, veuillez consulter le lien suivant www.lio-occitanie.fr/rgpd-inscription-scolaire.

NOTICE EXPLICATIVE A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE COMPLETER L'IMPRIMÉ DE DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

L'inscription au transport scolaire doit se faire en ligne sur le site lio-occitanie.fr rubrique transport scolaire régional. Cet imprimé papier ne doit être utilisé qu'à titre dérogatoire et exceptionnel.

Les dossiers doivent être complets pour être traités. En cas de fabrication d'une carte sans contact, la photo d'identité pourra être conservée par le Service Régional des Mobilités (si vous vous y opposez : cochez cette case O)

Toute fausse déclaration provoquera la résiliation immédiate de l'autorisation d'utiliser les transports scolaires, sans préavis, ni dédommagement.

L'IMPRIME DOIT ETRE RETOURNE COMPLET, SIGNE ET ACCOMPAGNE DES PIECES JUSTIFICATIVES AU SERVICE REGIONAL DES MOBILITES

1 QUI PEUT BENEFICIER DU TRANSPORT SCOLAIRE ?

L'inscription est obligatoire, elle conditionne la délivrance du titre de transport. Elle doit être renouvelée chaque année.

L'élève doit disposer d'un titre de transport dès sa montée dans le véhicule le jour de la rentrée.

Les transports scolaires sont gratuits pour les élèves, de la maternelle au lycée, pour les familles dès qu'elles respectent les conditions fixées par le règlement régional du transport scolaire, notamment : être domicilié en Occitanie, respecter le critère de distance entre le domicile et l'établissement, respecter la sectorisation scolaire.

Pour connaître toutes les conditions donnant statut d'ayant droit consulter le site lio-occitanie.fr rubrique transport scolaire.

Les élèves non ayants-droit au transport scolaire, peuvent accéder aux services de transport à titre principal scolaire régionaux et/ou au service de transport ferroviaire liO (trajet domicile établissement exclusivement) dans la limite des services et points d'arrêt existants et des capacités d'accueil disponibles au terme de l'instruction des demandes des élèves ayants-droit. Cet accès requiert au préalable une inscription auprès du service régional des mobilités du département de résidence et le paiement d'un titre annuel de transport " non-ayant-droit " dont le tarif est délibéré par le Conseil Régional.

Ne sont pas concernés par cette inscription : les élèves domiciliés et scolarisés sur le même territoire (agglomération, métropole, etc.).

Vérifiez si le lieu d'habitation et l'établissement scolaire fréquenté par l'élève permettent une inscription auprès de la Région en consultant la rubrique transport scolaire de votre département sur le site lio-occitanie.fr

Ne sont pas concernés par cette inscription : les apprentis, les étudiants et les élèves post bac (dont BTS). Ces élèves ont la possibilité d'accéder aux services de transport scolaire, dans la limite des places disponibles moyennant une pré-inscription et l'achat d'un titre commercial.

2 QUAND S'INSCRIRE ? IMPERATIVEMENT ENTRE LE 10 JUIN ET 31 JUILLET 2025

Toute inscription transmise après le 31 juillet 2025 (date du cachet de la poste faisant foi ou date du jour de dépôt) se verra appliquer une participation forfaitaire pour inscription tardive de 25€ et son traitement ne sera pas garanti pour la rentrée scolaire. Une dérogation pourra être accordée, en joignant un justificatif (affectation tardive dans un établissement scolaire ou déménagement de l'élève).

3 QUELS SONT LES TARIFS ET LES MODALITES DE PAIEMENT ?

	Inscription avant le 31/07/2025	Inscription après le 31/07/2025
Elèves ayant droit au transport scolaire	Gratuité pour l'élève	Participation forfaitaire pour inscription tardive : 25€
Elèves non ayant droit au transport scolaire	195€ sous réserve de places disponibles	195€ sous réserve de places disponibles

Après acceptation du dossier par le Service Régional des Mobilités, vous recevrez un mail ou un courrier vous précisant les modalités de paiement du titre de transport, le cas échéant. La carte de transport sera adressée au domicile de l'élève une fois le paiement réalisé.

Si l'élève est déjà titulaire d'une carte magnétique sans contact elle doit être conservée d'une année sur l'autre. Le nouveau contrat sera chargé sur cette carte (pour une première demande la carte magnétique sera envoyée au domicile de l'élève).

L'inscription au transport scolaire engage l'élève pour la totalité de l'année scolaire. L'inscription d'un élève non suivie d'une fréquentation régulière fera l'objet d'une radiation sans préavis.

Les demandes d'annulation de titre ouvrant droit à remboursement intégral de la participation familiale seront recevables uniquement par courrier motivé adressé au Service Régional des Mobilités et contre remise du titre de transport original (en cas de titre au format papier) : avant le 30 septembre pour toute inscription validée avant la rentrée scolaire ou dans un délai d'un mois suivant l'envoi du titre pour toute inscription effectuée en cours d'année.

Pour toute demande de duplicata, joindre un règlement par chèque de 10€ à l'ordre du trésor public en indiquant au dos les nom et prénom de l'élève.

4 NOS COORDONNEES

lio-occitanie.fr / Rubrique contacts et aide pour nous contacter

lio-occitanie.fr/transport-scolaire pour retrouver toutes les informations utiles

0 806 800 350 Service gratuit
+ prix appel